

[Original : anglais]

L'Ambassade du Japon aux Pays-Bas présente ses compliments au Secrétariat de l'Assemblée des États Parties au Statut de Rome de la Cour pénale internationale et, se référant à la note du Secrétariat ICC-ASP/10/S/CBF/05, a l'honneur de lui faire savoir que le Gouvernement du Japon a décidé de présenter la candidature de M. Masatoshi Sugiura aux élections au Comité du budget et des finances pour le mandat allant de 2012 à 2015 qui doivent avoir lieu lors de la dixième session de l'Assemblée des États Parties en décembre 2011.

M. Sugiura, membre du Comité du budget et des finances de la Cour pénale internationale depuis avril 2011, a une expérience et une réputation reconnues en matière financière aux échelons aussi bien national qu'international. Il est actuellement Conseiller pour la Mission permanente du Japon auprès de l'Organisation des Nations Unies, et représente le Japon à la Cinquième Commission (questions administratives et budgétaires) de l'Assemblée générale des Nations Unies, où il a apporté la preuve de son expérience et de son initiative dans le cadre des négociations internationales menées au sujet du barème des contributions au budget ordinaire de l'Organisation des Nations Unies et aux budgets des opérations de maintien de la paix, contrôle, gestion des ressources humaines et d'autres domaines y relatifs. D'août 2006 à septembre 2008, M. Sugiura a occupé la fonction de Directeur adjoint principal de la Division des Affaires générales au Ministère japonais des Affaires étrangères, où il était chargé de superviser les relations du Japon avec les fonds et programmes des Nations Unies et avec d'autres organisations internationales, ainsi que les contributions du Japon à ces mêmes institutions. D'août 2000 à janvier 2002, M. Sugiura a occupé le poste de Directeur adjoint de la Division des Affaires financières du Ministère des Affaires étrangères. Il était notamment chargé de la budgétisation, des audits et de la comptabilité du Ministère, ce qui lui a permis d'acquérir une connaissance approfondie et détaillée des processus budgétaires de ces organisations.

Cette expérience et ces compétences, telles qu'elles sont reflétées dans le curriculum vitae de M. Sugiura, joint à la présente note, confirment que sa candidature répond aux conditions visées au paragraphe 2 de l'annexe à la résolution portant création du Comité du budget et des finances (ICC-ASP/1/Res.4), à savoir que les membres du Comité doivent être des experts jouissant d'une autorité reconnue et ayant une expérience des questions financières au plan international.

Le Japon a, depuis sa création, toujours appuyé les activités de la Cour pénale internationale et, étant officiellement devenu État Partie au Statut de Rome le 1^{er} octobre 2007 et ayant toujours été le plus important contribuant au budget de la Cour, il a l'intention de continuer de lui apporter son plein appui. La décision du Gouvernement japonais de présenter la candidature de M. Sugiura aux élections au Comité du budget et des finances reflète sa ferme volonté de continuer à faire tout ce qui est en son pouvoir pour faciliter les activités de la Cour. Le Gouvernement japonais est tout à fait certain que le candidat possède l'expérience, les compétences et les connaissances nécessaires en matière financière et budgétaire et jouit au plan international d'une réputation suffisante pour apporter une solide contribution aux importants travaux du Comité.

* * *